

**Nous publions ce droit de réponse d'Amel Nafti, co-présidente de l'ANdEA, à l'enquête « Au bord de l'asphyxie, les écoles d'art lancent l'alerte » publiée dans le numéro du 3 février 2023.**

---

Alors que la situation des écoles supérieures d'art et design publiques est grave, nous attendons bien de la presse spécialisée que celle-ci en fasse état. Toute la communauté des écoles d'art est mobilisée. Les syndicats d'étudiant-e-s et des personnels des écoles ainsi que l'ANdEA - Association nationale des écoles supérieures d'art - ont publié des communiqués expliquant la situation et répondent régulièrement aux questions de journalistes. Il est donc fort dommageable que les propos tenus soient mal retranscrits au point de créer quiproquos et contresens sur des questions d'une aussi grande importance et de semer la confusion sur la position de l'association. En conséquence, nous demandons un droit de réponse et tenons à rectifier les propos prêtés à Amel Nafti, directrice de l'École supérieure d'art et design Grenoble-Valence, et coprésidente de l'ANdEA, qu'elle n'a pas tenus.

1- Elle n'a pas dit qu'il fallait « *sortir du modèle des EPCC* », mais que les 35 écoles territoriales, qui ont le statut d'Établissements publics de coopération culturelle (EPCC), sont actuellement dans une difficulté financière qui est structurelle. Cette difficulté a été aggravée par la conjoncture : par les crises récentes qui ont produit la baisse des ressources propres, puis la hausse du coût de l'énergie et des matériaux. Il y a eu aussi l'application de décisions prises par l'État et non compensées pour ces établissements comme la hausse du point d'indice en 2022. Les 35 écoles territoriales ne sont pas

incluses dans les dispositifs de boucliers dont bénéficient les universités et écoles nationales pour la crise sanitaire et la crise énergétique par exemple. Nous avons demandé une aide d'urgence à ce sujet au ministère de la Culture. Les membres fondateurs des EPCC, collectivités territoriales et État, doivent repenser leur co-responsabilité quant à la soutenabilité économique des écoles, dont l'État est de plus garant des diplômes. L'entrée dans le système LMD, qui est aussi une décision de l'État, s'est accompagnée d'une évaluation régulière par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) qui accredit les établissements pour cinq ans et pour lequel la soutenabilité économique est un critère essentiel. Les écoles en appellent donc à l'État pour revoir son soutien financier dans les EPCC avec une clef de répartition claire et équitable sur tout le territoire.

2- Elle n'a pas dit qu'il fallait « *se rapprocher du modèle des universités* », mais que nos établissements, qui délivrent des diplômes de grade Licence et Master, qui ont des missions de recherche et qui entretiennent des relations de travail fortes avec les universités tant au niveau des territoires qu'à l'échelle internationale, ne peuvent continuer à se situer dans une zone grise en ce qui concerne les statuts des enseignants et les financements de la recherche. Le statut des PEA n'a pas évolué depuis la mise en application de la réforme LMD, ne prend pas en compte

leur affectation à l'enseignement supérieur ni les missions de recherche associées au grade Master. Les étudiants boursiers ne sont pas non plus exonérés des droits d'inscription. Cet automne, députés et sénateurs ont adopté un amendement pour la compensation par l'État de l'exonération des boursiers, amendement retiré par le Gouvernement, en recourant à l'article 49.3. Nous demandons à l'État un soutien financier conforme à ce que requièrent ses diplômés, des réformes statutaires équitables et nous rappelons notre attachement à la tutelle du ministère de la Culture, ainsi que nos spécificités d'écoles de la création.

3- Elle n'a pas dit que « *l'ANdEA était là pour penser les réformes nécessaires* », mais que la communauté des écoles, au travers de l'ANdEA, au côté des syndicats et d'autres associations professionnelles, à travers également la mobilisation des présidents, élus des collectivités territoriales qui financent à près de 90% les 35 EPCC, doit être entendue. Les problèmes rencontrés par telle ou telle école ne sont pas des incidents isolés dus à une faiblesse locale, mais les symptômes d'un problème structurel plus profond et plus global. Les écoles qui sont actuellement obligées d'envisager des plans d'austérité s'y trouvent acculées car, avant la situation d'urgence, elles étaient déjà fragiles. Nous espérons que la Ministre apportera une réponse politique et concrète dès que possible à l'ensemble de ces demandes pressantes.

---